

Faits et chiffres

Fondée en 1969, l'UQTR est une université publique francophone.





L'UQTR c'est : 

15 200 étudiants réguliers
2 111 étudiants internationaux
100 étudiants en mobilité
Plus de 500 universités partenaires

Choisir l'UQTR pour :

Sa dimension humaine 
Des professeurs engagés 
Une vie étudiante active 
Une école internationale de français (EIF) 

Choisir Trois-Rivières pour :

Une ville maritime et fluviale 
Ses espaces verts 
Sa position (à mi-chemin entre Montréal et Québec) 
Son côté culturel et dynamique 

 **Le Bureau des relations internationales c'est :**

Une équipe chaleureuse et engagée qui accompagne les étudiants de l'arrivée au retour.

L'équipe de la mobilité

Fadila Boukhedra

Responsable de la mobilité entrante

Vicky Larocque

Responsable de la mobilité sortante

Marianne Beaudry

Technicienne en administration

Marie-Claude St-Yves

Secrétaire

Nous joindre :

Courriel : echange.bri@uqtr.ca

Téléphone : 1 819-376-5011 poste 4362

Heures d'ouverture : lundi au vendredi,

8h30 à 12h00 et 13h à 16h30

**CONSULTER NOTRE SITE WEB
POUR CONNAÎTRE TOUTES LES
CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Mobilité étudiante à l'UQTR



PROGRAMMES D'ÉTUDES ET LEURS EXIGENCES

L'UQTR, c'est 371 programmes d'études dans 27 départements différents ! Les étudiants qui souhaitent participer à un séjour en mobilité à l'UQTR doivent répondre aux conditions d'admission du programme qu'ils souhaitent intégrer. Les étudiants doivent contacter le responsable de la mobilité de leur université d'attache afin de connaître les types d'accords actifs entre les deux établissements.

TYPES D'ENTENTES

Il existe deux types d'accords :

Types d'accords		Description	Liste des programmes ouverts à l'UQTR	Nombre de places
Bilatéraux	Spécifiques	Entente entre un programme d'études/département/faculté similaire à l'international	Se référer à votre accord de coopération scientifique et de mobilité	Le nombre maximal d'étudiants admissibles aux bourses d'accueil et le nombre maximal d'étudiants pouvant être accueillis annuellement sont détaillés dans l'accord*
	Cadres	Entente entre l'université d'attache et l'UQTR	Visitez notre site web	Le nombre maximal d'étudiants admissibles aux bourses d'accueil et le nombre maximal d'étudiants pouvant être accueillis annuellement sont détaillés dans l'accord*

NOMINATIONS DES ÉTUDIANTS

- 1 Le responsable de l'université d'attache doit nous faire parvenir la nomination des étudiants par courriel à echange.bri@uqtr.ca à l'aide de notre [tableau de nomination](#) et respecter les termes de l'accord.
- 2 Un courriel sera envoyé aux étudiants nommés avec les étapes à suivre pour déposer leur candidature sur le portail en ligne MoveOn.
- 3 L'équipe de la mobilité traitera les dossiers selon l'échéancier.
- 4 Une réponse d'admission sera envoyée aux étudiants par courriel .

ÉCHÉANCIER

Session automne ou automne-hiver	Session hiver ou hiver-été (seulement pour certaines ententes bilatérales spécifiques)
Nomination par l'établissement 1 ^{er} janvier au 29 février	Nomination par l'établissement 1 ^{er} juin au 13 septembre
Dépôt candidature par les étudiants 1 ^{er} mars au 22 mars	Dépôt candidature par les étudiants 1 ^{er} juillet au 20 septembre
Traitement par l'UQTR 25 mars au 15 avril	Traitement par l'UQTR 1 ^{er} juillet au 27 septembre
Réponses aux candidats par l'UQTR Au plus tard le 31 mai	Réponses aux candidats par l'UQTR Au plus tard le 31 octobre

Trucs et astuces

Session vs Semestre

À l'UQTR, nous utilisons le terme **session** pour définir la période de cours. On estime qu'une session équivaut à 15 semaines de cours.

Admission vs Inscription

Une **admission** signifie que l'étudiant est accepté par l'UQTR pour participer au programme de mobilité court séjour.

Une **inscription** signifie que l'étudiant est enregistré de façon administrative au Registrariat et qu'il est affilié à des cours à l'UQTR.

Conditions d'admission

Vérifier les **conditions d'admission particulières** pour chaque programme de l'UQTR.

Code de programme 090X

Le code de programme inscrit sur la lettre d'admission est une dénomination administrative qui correspond aux programmes de mobilité étudiante à l'UQTR (court séjour) : 0903, 0904, 0905 ou 0906.

Surveillance d'examen

Nous aviser le plus tôt possible si votre étudiant-e a besoin d'une surveillance d'examen afin de débiter sa session en même temps que les étudiants réguliers.

Accueil et démarches

Nous suggérons d'arriver sur le campus environ 2 semaines avant le début des cours.

Les étudiants.es sont avisés par courriel concernant la **séance d'accueil obligatoire**, les étapes à suivre à l'arrivée et toutes autres informations pertinentes à la rentrée.



DOCUMENTS À DÉPOSER DANS LA CANDIDATURE MOVEON

- La copie du certificat de naissance avec le nom des parents (aucun livret de famille n'est accepté)
- La copie du passeport
- Le choix de cours (**formulaire BIR-10**)
- Le dernier relevé de notes préuniversitaire
- Tous les diplômes préuniversitaires ou attestations de réussite
- Tous les relevés de notes universitaires, y compris l'année en cours
- Tous les diplômes universitaires (si applicable)
- La lettre de recommandation d'un professeur
- Le curriculum vitae avec photo
- La lettre de motivation
- Si la langue maternelle n'est pas le français, joindre les preuves suivantes :
 - Copie diplôme approfondi de langue française (DALF) ;
 - Copie diplôme d'études en langue française (DELFF) ;
 - Lettre de l'université attestant de la compétence langagière.
- Portfolio (pour les programmes d'**arts plastiques** et **nouveaux médias**)

CALENDRIER UNIVERSITAIRE

- 1re session (automne) : De septembre et à décembre
- 2e session (hiver) : De janvier et à avril

Consultez le **calendrier universitaire**.

IMPORTANT : La période d'examen est incluse dans chacune des sessions (habituellement les deux dernières semaines de la session).

LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LANGUE D'USAGE



Étudiant non francophone : Possibilité de faire 1 cours de français durant la session. Des frais peuvent s'appliquer. Pour plus de détails, écrivez-nous à echange.bri@uqtr.ca.

Au premier cycle, les cours sont donnés en français. Le niveau minimum accepté est intermédiaire/avancé ou l'équivalent du niveau **B2** selon le **Cadre européen commun de référence pour les langues**. Une pièce attestant le niveau sera demandée à l'étudiant si sa langue maternelle n'est pas le français.

SYSTÈME UNIVERSITAIRE QUÉBÉCOIS

Le système universitaire québécois est composé de 3 cycles d'études. Les étudiants peuvent accéder au premier cycle après un minimum de **13 années de scolarité**.

- 1er cycle : Baccalauréat (3 à 4 ans)
- 2e cycle : Maîtrise (2 ans) et DESS (1 an)
- 3e cycle : Doctorat (3 à 5 ans)

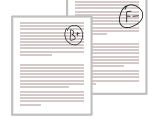
IMPORTANT : Les cycles d'études ne peuvent pas être mélangés lors du choix de cours.

CRÉDITS ET ECTS

Les étudiants doivent être inscrits à temps plein et choisir le nombre de crédits suivants par session :

- Baccalauréat : **12 crédits** (par exemple, 4 cours de 3 crédits)
- Maîtrise, DESS et Doctorat : **9 crédits** (par exemple, 3 cours de 3 crédits)

IMPORTANT : Il est possible de choisir 15 crédits au baccalauréat et 12 crédits à la maîtrise, mais cela n'est pas recommandé dû à la charge de cours. Généralement 1 cours de 3 heures (3 crédits) équivaut à une charge de travail personnel de 6 heures chaque semaine durant 15 semaines. L'UQTR reconnaît que 2 crédits européens équivalent à 1 crédit au Québec.



SYSTÈME DE NOTATION ET RELEVÉ DE NOTES

Visitez notre site Web [ici](#).

Réception du relevé de notes : Les étudiants doivent remplir une demande sur le portail étudiant de l'UQTR, une fois leur séjour complété. Le relevé de notes sera ensuite déposé sur le portail étudiant et ils pourront le faire parvenir au responsable académique de leur université d'attache. Consulter le [Guide du relevé de notes officiel](#).

PRÉPARATION DU SÉJOUR À L'UQTR



Attestation d'inscription et contrat d'études :

- Si les étudiants ont des documents officiels (comme le Learning Agreement, contrat d'études, attestation de participation à la mobilité, etc.) provenant de leur université d'attache qui nécessitant un sceau ou une signature de l'UQTR, ils peuvent en faire la demande à partir de ce [lien](#) environ **3 semaines après la rentrée**.

Immigration : Autorisations de séjour/visa et permis d'études



- Référez-vous aux sites du gouvernement [canadien](#) et gouvernement [québécois](#).
- Pour les séjours de plus de 6 mois (2 sessions), les étudiants doivent se procurer un permis d'études ainsi qu'un CAQ **avant le séjour**.
- Les étudiants qui viennent à la session d'hiver, dont leur séjour académique dépasse le mois d'avril, sont considérés comme des étudiants qui viennent deux sessions hiver-été. Il faut donc que l'étudiant possède les bons permis d'études et visa.

Logement :



Consultez notre [site web](#).

Assurances et attestation médicale :



La couverture médicale est **obligatoire**. En vertu des règlements du ministère de l'Immigration, tous les étudiants internationaux qui séjournent temporairement au Québec doivent être titulaires d'une assurance maladie et hospitalisation pour eux-mêmes et les personnes à charge qui les accompagnent. Consultez notre site Web [ici](#).

- **Entente de réciprocité :** Si les étudiants sont de nationalité ou ressortissants d'un pays ayant conclu une entente de réciprocité en matière de sécurité sociale avec le Québec (Belgique, Danemark, Finlande, France, Grèce, Luxembourg, Norvège, Portugal, Roumanie, Serbie, Suède), ils doivent, **avant leur départ**, se procurer une attestation d'affiliation auprès de l'organisme de sécurité sociale dans leur pays et, à leur arrivée au Québec, s'inscrire au régime d'assurance maladie du Québec auprès de la Régie d'assurance maladie du Québec (RAMQ).

IMPORTANT : Aucune assurance maladie obtenue dans le pays d'origine n'exemptera les étudiants des frais de la couverture médicale.



Liens utiles :



- Immigration - Visa - Permis d'études : [Canada](#) et [Québec](#)
- [Université du Québec à Trois-Rivières](#)
- [Guide pour étudiants internationaux](#)
- [Transport de l'aéroport à l'UQTR](#)
- [Accueil Plus \(arrivée à l'aéroport\)](#)
- [Logement à Trois-Rivières](#)
- [Carte étudiante](#)
- [Covoiturage](#)
- [Laissez-passer d'autobus](#)
- [Services aux étudiants UQTR](#)
- [Centre de l'activité physique et sportive UQTR](#)
- [Association générale des étudiants \(AGE\)](#)
- [Tourisme Trois-Rivières](#)

